
**SUPPRESSION D'UNE PARTIE
DE VOIRIE COMMUNALE**

ENQUETE PUBLIQUE

Décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale

Le COLLÈGE COMMUNAL de la commune de BRAINE-LE-CHÂTEAU a l'honneur de porter à la connaissance des habitants qu'une **demande de suppression d'une partie de voirie communale (chemin non aménagé entre les numéros 21 et 23 de la rue de la Fontaine Maqué)** a été introduite par M. et Mme Frédéric GHYSELS-MATHIEU et M. et Mme Chris VOGELEER-VERSCHUEREN, dans le cadre d'une demande de modification du permis d'urbanisation dans lequel se situe le chemin concerné.

Cette demande est soumise à enquête publique **du jeudi 21 janvier 2016 au lundi 22 février 2016** en application de l'article 12 du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Tout tiers intéressé peut consulter le dossier et obtenir des explications à la maison communale de Braine-le-Château (service urbanisme), rue de la Libération 9, **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et le mercredi de 13h00 à 16h00** ou **sur rendez-vous**.

Les personnes qui ont des remarques ou des oppositions à faire valoir au sujet de cette demande sont priées de les faire parvenir **PAR ÉCRIT** à l'administration communale (courrier ordinaire daté et signé ou courriel à pierre.millecamps@braine-le-chateau.be) **AVANT** la clôture de l'enquête publique, ou de se présenter à cette séance de clôture qui aura lieu à la maison communale, le **lundi 22 février 2016 de 11h30 à 12h00**, à l'effet d'y communiquer leurs observations verbales au délégué du Collège communal.

Braine-le-Château, le 19 janvier 2016

Par ordonnance,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

M. LENNARTS

A. FAUCONNIER